

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 5 NOVEMBRE 2019

Présents : M. DELESTRE Frédéric, M. COLLAS Stéphane, Mme MOUCHET Stéphanie, Mme TISON Martine, M. MANCEAU Jean-François, M. ESSADIKI Driss, M. KINDMANN Vincent, Mme RONCE Dominique, M. SAGETTE Jean-François, M. FREON Thierry et M. MANCEAU Fabrice formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Mme MAUGARD Corrine

REPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu, avec Stéphanie Mouchet et Dominique Ronce, les candidates au poste de secrétaire de mairie. Sur 18 candidatures, 6 étaient en cohérence avec le poste.

A l'issue des entretiens, un avis général s'est porté sur le choix de Madame Sylvie CARREIRA.

Mesdames Mouchet et Ronce confirment que cette personne semble intéressée par ce métier.

Monsieur le Maire précise qu'il a de nouveau rencontré cette personne pour finaliser son embauche qui se fera le 10 décembre jusqu'au 10 janvier à raison de 20 h par semaine puisqu'elle est déjà en poste dans une autre mairie et que son contrat se termine le 10 janvier.

Il est nécessaire de délibérer sur la création d'un poste à 20 h hebdomadaire ce qui n'avait pas été le cas.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire fait part de différentes informations concernant la communauté de communes entre Beauce et Perche

- La zone de grande capacité : le compromis a été signé avec l'investisseur.
- La loi GEMAPI : un comité de pilotage a été installé
- Le rapport annuel d'activité de la piscine de Courville-sur-Eure
- Tourisme : nouveau directeur à compter du 6 janvier prochain ; nouvelle lettre d'information à distribuer
- Numérisation des actes d'état civil réalisée de 1903 à maintenant : les mentions marginales devront être apposées
- Réunion pour l'installation de la fibre optique le 11 octobre à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin : seulement Orange et SFR proposent cette installation.
- RGPD formation avec la société DOCAPOSTE le 2 octobre ; la communauté de communes n'ayant pas validé ; l'utilisation n'est pas encore possible
- PLUi : la DDT a refusé motivé par la consommation trop importante de zones agricoles ; à Magny, il n'y a pas de bourg ancien à justifier ; l'enquête du PLUi se fera du 15 décembre au 15 janvier ; une information sera à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres ; la hauteur des maisons d'habitation est fixée à 5.50 m à la gouttière.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative en section d'investissement pour le paiement de la facture Berger Levrault concernant le logiciel Actes ; un virement de 2 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est décidé.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose que Martine Tison s'en occupe comme les années précédentes ; les articles lui seront transmis ; la distribution se fera en janvier compte tenu des élections de

mars.

REPAS COMMUNAL DE SAINTE-BARBE

Monsieur le Maire rappelle la date du repas de Sainte-Barbe, le 1^{er} décembre à la salle des fêtes ; il propose de choisir le menu.

Les personnes âgées de plus de 65 ans seront invitées ; pour les personnes les accompagnants n'ayant pas cet âge le prix est fixé à 25 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle que pour la cérémonie commémorative du 11 novembre le rendez-vous est fixé à 10 h 00 devant la mairie.
- Monsieur le Maire informe qu'après les vacances de la Toussaint, le 5 novembre, une nouvelle loi « Egalim » impose qu'il y ait un menu végétarien dans toute les cantines une fois par semaine.
- Monsieur le Maire informe que le 27 septembre, il avait rendez-vous à la Préfecture dans le cadre du suivi « réseau alerte » de la commune.
- Monsieur le Maire transmet les informations sur le projet de lotissement ; le cabinet Hermand avait alerté sur l'impossibilité de poursuivre puisque la canalisation des évacuations n'était pas suffisante ; Une réunion a été faite avec les différents acteurs du projet. Un constat sur place a validé la conformité des évacuations ; la végétation avait empêché de bien voir l'ouverture des buses. Cela a donc retardé le dossier au service de la loi sur l'eau ; une réponse devrait intervenir dans un délai d'un mois. Des terrains sont en cours de vente.
- des radars pédagogiques au hameau du Tremblay et au hameau de Bienfol sont installés pour un mois ; les enregistrements seront transmis à la mairie ce qui permettra de pouvoir éventuellement travailler sur des aménagements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.



Le Maire,
Frédéric DELESTRE